



ATELIER N°2

Le mécénat de proximité, outil de coopération et de dynamisme territorial

Malgré les lois en vigueur, les entreprises, et particulièrement les PME, pratiquant le mécénat sont encore assez rares, certaines le pratiquent dans un esprit d'entraide ponctuelle, sans en retirer tous les bénéfices autorisés par la loi. Les actions de mécénat à l'échelle nationale, menées par les grandes entreprises ou encore les fondations, le plus souvent en faveur de structures culturelles ou établissements culturels de dimension nationale, sont valorisées et médiatisées. A un tout autre niveau, le mécénat de proximité peut être vecteur de dynamisme, de cohésion sociale et créateur d'une logique de solidarité forte entre les acteurs économiques et culturels.

A travers trois interventions, nous tenterons de cerner les caractéristiques et les perspectives et atouts du mécénat de proximité.

Intervention n°1 - Marion DEPOIS :

Un mécénat original : une exposition dans un site logistique : le Groupe LEGENDRE à Gellainville (28)

A travers la présentation des étapes de ce projet, nous soulignerons :

- les objectifs des artistes et de l'entreprise quand ils s'engagent dans un partenariat de ce type
- les avantages que chaque partie en retire
- les difficultés
- les précautions à prendre

Intervention n° 2 – Anne-Marie SOSNIERZ :

Mécénat sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais : compte-rendu d'une étude menée pour le compte du ministère de la culture, intitulée "Réalité de la pratique et perspectives de développement du mécénat en Nord-Pas-de-Calais". Y seront notamment évoquées les stratégies de mécénat, mises en œuvres à l'occasion de Lille 2004, capitale européenne de la culture.

Intervention n° 3 - Catherine FERÉY:

Le mécénat de proximité, une perspective pour les collectivités territoriales et pour les artistes : un exemple dans la communauté d'agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines

A partir de cet exemple, nous mettrons en évidence :

- les caractéristiques spécifiques du mécénat de proximité
- ses atouts
- les places différentes que les collectivités peuvent occuper dans ces opérations

Cet atelier sera animé par Catherine Férey & Marion Depois du cabinet Prolégomènes (catherine.ferey@prolegomenes.fr), et Anne-Marie Sosnierz du cabinet Entreprendre en Culture (anne-marie.sosnierz@wanadoo.fr)